

Séance du Conseil d'Administration du 2 avril 2024

CCAS – RESIDENCE AUTONOMIE LES ROSIERS

Note explicative :
Comptes Administratifs 2023
Budgets Primitifs 2024

SOMMAIRE

PREAMBULE

P 2

CCAS

P 3 à 6

LES ROSIERS

P 7 à 13

PREAMBULE

Le Compte Administratif

Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Présente les résultats comptables de l'exercice ;

Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, au Conseil d'Administration qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le budget Primitif

C'est le ou la Présidente qui propose le budget primitif au Conseil d'Administration, à charge pour ce dernier de le voter (art. L 2312-1 du CGCT).

Le budget primitif est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles du CCAS et de son budget annexe Résidence autonomie « Les Rosiers ».

Il est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses (art. L 2311-1 du CGCT).

Le budget primitif est par conséquent un acte de prévision et un acte d'autorisation, mais il est avant tout un acte politique.

Lors du débat d'orientation budgétaire, la stratégie pour 2024 a été présentée.

Le contexte de cette année 2024 s'inscrit dans une période économique difficile et inflationniste.

Le budget 2024 répond aux attentes sociales et préserve un service public de qualité.

C'est en tenant compte de ces éléments que le budget primitif 2024 est présenté.

CONTEXTE LOCAL

L'année écoulée 2023 s'inscrit dans un contexte inflationniste très important, l'année 2024 marquera une légère baisse de cette dernière mais les prix restent très élevés et grèvent le budget des ménages.

Ces données économiques et sociales frappent d'abord les plus défavorisés, et donc les usagers du centre communal d'action sociale.

La prise en charge au CCAS prend la forme, en tout premier lieu, d'un accompagnement budgétaire et social assuré par les deux travailleurs sociaux de l'établissement. Ensuite, par des aides sociales (pécuniaires) répondant à des difficultés plus ou moins passagères rencontrées par les administrés les plus en difficulté.

Sans nécessairement modifier les paramètres de notre règlement des aides sociales facultatives pour faciliter l'accès à celles-ci, les agents du CCAS sont particulièrement attentifs à la dégradation de la situation financière de nos administrés dans un contexte d'inflation sur les dépenses énergétiques (logement et véhicule).

CCAS

Le compte Administratif 2023

I – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Section de fonctionnement 2023 - Vue d'ensemble et propositions BP 2024 | | | | | | | |
|---|--|-------------------|-------------------|------------------|----------------------|-----------------------------------|----------------|
| Chap. | Dépenses | BP Total | Réalisé | disponible | % dispo sur BP Total | Propositions des services BP 2024 | % BP 2024/2023 |
| 0 11 | Charges à caractère général | 19 400,00 | 18 249,18 | 1 150,82 | 5,93% | 23 985,00 | 37,84% |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 126 000,00 | 120 886,03 | 5 113,97 | 4,06% | 173 600,00 | 52,28% |
| 0 42 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 4 000,00 | 3 141,12 | 858,88 | 21,47% | 3 500,00 | 59,09% |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 91 900,00 | 63 094,01 | 28 805,99 | 31,34% | 85 600,00 | -6,86% |
| 67 | Charges exceptionnelles | 1 000,00 | | 1 000,00 | 100,00% | 1 500,00 | 50,00% |
| | Total des dépenses de fonctionnement | 242 300,00 | 205 370,34 | 36 929,66 | 15,24% | 288 185,00 | 27,23% |

Il s'agit d'une enveloppe qui comportait trois principales composantes : les subventions aux associations du champ social d'une part **63 094,01 €**, les charges à caractère général

Pour **18 249,18 €** d'autre part ainsi que les frais de personnel **120 886,03 €**.

Ces postes budgétaires constituent donc l'essence même de la politique sociale de la collectivité, plus particulièrement les aides pécuniaires qui représentent près de 90% de cette enveloppe.

- **En 2023, 84,76% des charges d'exploitation ont été réalisées.**

Budget primitif 2024 + 27,23% (+45 885 €)

Le chapitre 011 (Charges à caractère Général) sera inscrit en légère augmentation par rapport au BP 2023, en raison des frais de gestion au budget Ville + 2 000 €

| Chap. | Dépenses | BP Total | Réalisé | disponible | % dispo sur BP Total | Propositions des services BP 2024 | % BP 2024/2023 |
|-------|-----------------------------|-----------|-----------|------------|----------------------|-----------------------------------|----------------|
| 0 11 | Charges à caractère général | 19 400,00 | 18 249,18 | 1 150,82 | 5,93% | 23 985,00 | 37,84% |

Le chapitre 65 des différentes aides allouées sera légèrement diminué compte tenu du réalisé 2023 (- 6 300€) soit -6,86%

| Chap. | Dépenses | BP Total | Réalisé | disponible | % dispo sur BP Total | Propositions des services BP 2024 | % BP 2024/2023 |
|-------|------------------------------------|-----------|-----------|------------|----------------------|-----------------------------------|----------------|
| 65 | Autres charges de gestion courante | 91 900,00 | 63 094,01 | 28 805,99 | 31,34% | 85 600,00 | -6,86% |

La principale composante de cette enveloppe est constituée des aides sociales facultatives délivrées aux usagers (86%).

Dans le cadre des aides sociales facultatives, les aides aux loisirs représentent la moitié (48%), les aides alimentaires arrivent ensuite (28%), enfin les aides financières pour différents motifs (loyers, factures d'énergie) avec 18%. Le reliquat est constitué d'aides spécifiques.

Le différentiel entre le prévisionnel et le réalisé 2023 tient à :

-des aides financières moins mobilisées cette année sans qu'une interprétation logique soit invocable (à titre de comparaison, nous avons engagé sur ces aides financières près de 10 500 en 2022) ;

-nous avons engagé la moitié des aides aux loisirs, et ce pour deux raisons : tout d'abord, une baisse importante pour l'équitation (discipline qui impacte le plus le budget du CCAS) ; ensuite et surtout, nous n'avons pas encore reçu les factures de certaines associations, étant précisé que le pass loisirs fonctionne en année scolaire.

BP 2024 : au regard du réalisé 2023 cette enveloppe sera légèrement en diminution par rapport au BP 2023.

Les charges de personnel (Chapitre 012)

| Chap. | Dépenses | BP Total | Réalisé | disponible | % dispo sur BP Total | Propositions des services BP 2024 | % BP 2024/2023 |
|-------|---|------------|------------|------------|----------------------|-----------------------------------|----------------|
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 126 000,00 | 120 886,03 | 5 113,97 | 4,06% | 173 600,00 | 52,28% |

Pour rappel, le personnel du CCAS est composé de trois Conseillères en Economie Sociale et Familiale (CESF), agents de catégorie A.

BP 2024 : le CCAS était composé de deux travailleurs sociaux jusqu'au 31 décembre 2023. Suite au départ d'un agent ville intervenant au sein de la direction des solidarités, un troisième CESF a été recruté pour faire face au surcroît d'activité en matière d'accompagnement social.

C'est la raison pour laquelle l'augmentation de cette enveloppe est significative.

Par ailleurs, les avantages sociaux viennent impacter ce budget (participation à la mutuelle, tickets restaurant).

II – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le compte Administratif 2023

| Chap. | Recettes | BP Total | Réalisé | disponible | % dispo sur BP Total | Propositions des services BP 2024 | % BP 2024/2023 |
|-------|---|-------------------|-------------------|------------------|----------------------|-----------------------------------|----------------|
| 013 | Atténuations de charges | 550,00 | 605,50 | - 55,50 | | 1 200,00 | |
| 74 | Dotations, subventions et participations | 237 600,00 | 202 149,95 | 35 450,05 | 14,92% | 282 985,00 | 26,16% |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 2 600,00 | 2 614,89 | - 14,89 | -0,57% | 2 500,00 | 2400,00% |
| 77 | Produits exceptionnels | 1 550,00 | | 1 550,00 | | 1 500,00 | |
| | Total des recettes de fonctionnement | 242 300,00 | 205 370,34 | 36 929,66 | 15,24% | 288 185,00 | 27,23% |

Les recettes de fonctionnement sont constituées pour une très grande partie par la subvention municipale. **Participation de la Ville : 98.43 % des recettes de fonctionnement**

S'agissant d'un budget qui s'équilibre par le versement d'une subvention de la Ville, le budget se clôture chaque année en équilibre dépenses = recettes. La subvention 2023 versée s'établit à 202 149,95 € pour un montant budgété au BP 2023 de 237 600€.

Le prévisionnel 2024 s'établit à la somme de 282 985 €. Il n'y a pas d'excédent de fonctionnement, la subvention de la Ville venant couvrir les besoins de la section de fonctionnement.

Budget primitif 2023 + 27,23 % (+45 885 €)

BP 2024 : sur le même principe, le montant de la subvention inscrit au BP 2024 sera défini selon les besoins de fonctionnement exprimés.

Autres recettes : 1,57% des recettes de fonctionnement

Ces sommes peu significatives sont portées au budget 2024.

III – INVESTISSEMENTS

Le compte Administratif 2023

Le résultat 2023 de la section d'investissement s'établit à + 9 260,22€

Ce résultat est reporté en excédent d'investissement recettes au BP 2024

| Section d'investissement 2023 - Vue d'ensemble et propositions 2024 | | | | | | | |
|---|--|------------------|------------------|-----------------|----------------------|-----------------------------------|----------------|
| Chap. | Dépenses | BP Total | Réalisé | disponible | % dispo sur BP Total | Propositions des services BP 2024 | % BP 2024/2023 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 5 219,57 | | 5 219,57 | 100,00% | 5 000,00 | -4,21% |
| 27 | Autres immobilisations financière | 4 800,00 | 1 686,00 | 3 114,00 | 64,88% | 5 000,00 | 66,67% |
| | Total des dépenses d'investissement | 10 019,57 | 1 686,00 | 8 333,57 | 83,17% | 10 000,00 € | 21,66% |
| Chap. | Recettes | BP Total | Réalisé | disponible | % dispo sur BP Total | Propositions des services BP 2024 | % BP 2024/2023 |
| 001 | Résultat d'investissement reporté | 6 019,57 | 6 019,57 | - | 0,00% | 9 260,22 | |
| 0 40 | Opérations d'ordre de transfert entre sect | 4 000,00 | 3 141,12 | 858,88 | 21,47% | 3 500,00 | 59% |
| 27 | Autres immobilisations financières | - | 1 785,53 | - 1 785,53 | | 4 999,78 | |
| | Total des recettes d'investissement | 10 019,57 | 10 946,22 | - 926,65 | -9,25% | 17 760,00 € | 116,07% |
| | Déficit / Excédent d'investissement | | 9 260,22 | | | 7 760,00 € | |
| | Excédent global | | 9 260,22 | | | | |

A noter que la section d'investissement est votée en suréquilibre de + 7 760€ compte tenu de l'excédent reporté 2023 de + 9 260,22€

BP 2024 : Il est souhaité maintenir au moins le même niveau pour offrir comme alternative aux usagers l'accord d'un prêt individuel **soit 5 000€ pour 2024**

➤ 5 000 € sont portés en petites acquisitions de matériels

RESIDENCE AUTONOMIE LES ROSIERS

• Compte Administratif 2023

• Budget Primitif 2024

UNE RIGUEUR BUDGETAIRE POUR NE PAS ALOURDIR LES CHARGES DES RESIDENTS

Le budget des Rosiers est un budget annexe au CCAS. Il est autonome financièrement.

La Résidence Autonomie les Rosiers est un établissement médico-social, lieu de vie à vocation sociale, qui dispose de 61 logements et de deux hébergements temporaires pour faire face aux besoins ponctuels des personnes âgées en perte d'autonomie.

Pour assurer le bien-être des résidents, des professionnels les accompagnent dans leurs parcours de vie. Ainsi, une attention particulière est portée sur la qualité du service proposée par l'intervention de professionnels de santé et de leur coordination, et des actions de préservation de l'autonomie et de maintien de relations sociales (programme d'animations, atelier équilibre, sorties collectives, conseil de la vie sociale, ...).

Pour l'année 2023 le choix a été fait de ne pas augmenter le coût des services aux résidents.

L'année 2024 se déroulera dans un contexte économique très tendu, caractérisé par l'inflation, notamment des matières premières mais aussi de l'énergie. L'enjeu, crucial, est d'assurer la viabilité financière de l'établissement.

Cela ne doit pas, pour autant, obérer un volontarisme nécessaire pour faire évoluer la structure à travers des travaux, des animations et toujours autant de qualité sur la restauration.

I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le compte Administratif 2023

Charges à caractère général

| Chap. | Dépenses | BP Total | Réalisé | disponible | % dispo sur BP Total | Propositions des services BP 2024 | % BP 2024/2023 |
|-------|-----------------------------|------------|------------|------------|----------------------|-----------------------------------|----------------|
| 0 11 | Charges à caractère général | 530 000,00 | 514 147,94 | 15 852,06 | 2,99% | 549 730,00 | 3,72% |

Ces charges comprennent notamment les fluides, le carburant, l'alimentation, les frais d'animation et de voyages, le remboursement des frais de gestion auprès de la Ville. Le montant inscrit au BP 2023 était de 530 000€, la réalisation est légèrement inférieure (514 147,94 €).

L'une des principales composantes – la moitié - de ce poste budgétaire réside dans les dépenses alimentaires, étant rappelé que les usagers sont les résidents ainsi que les bénéficiaires du portage.

Le réalisé 2023 s'explique par la progression du nombre de bénéficiaires du portage ainsi que l'augmentation des matières premières. La loi EGALIM a également impacté les dépenses alimentaires par l'obligation de proposer plus de produits bio et de favoriser les circuits courts.

Une ligne « réception » correspond aux actions d'animation mises en place par l'animateur seniors de l'établissement, étant précisé que ces services seront refacturés aux résidents.

La loi ASV de 2016 conditionne le versement du forfait autonomie par le conseil départemental à la réalisation d'actions de prévention de la perte d'autonomie.

Budget primitif 2024 + 3,72 %(+19 730€)

BP 2024 : la stabilisation des usagers du portage, corrélée à l'augmentation du coût des dépenses alimentaires ainsi que la flambée des coût de l'énergie en considération de la crise inflationniste, nécessitera une réflexion sur l'évolution des tarifs de la structure à la fin du 1er semestre

Le compte Administratif 2023

Charges afférentes au personnel

| Chap. | Dépenses | BP Total | Réalisé | disponible | % dispo sur BP Total | Propositions des services BP 2024 | % BP 2024/2023 |
|-------|---|------------|------------|------------|----------------------|-----------------------------------|----------------|
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 866 000,00 | 845 139,97 | 20 860,03 | 2,41% | 811 000,00 | -13,82% |

Les engagements prévus (BP+DMC) étaient de 866 000 € et le réalisé 2023 s'élève à 845 139.97€, soit 97.59 % de la prévision budgétaire.

L'effectif est composé de 16 agents permanents, dont 14 de catégorie C ; il se décompose en plusieurs catégories de personnel : auxiliaires de soins, agents de service et de restauration, agents de portage, personnel de direction, agent d'animation, agents d'accueil/administratif, agent technique.

Des agents à temps plein (personnel administratif essentiellement) et des agents à temps non complet (aide-soignants, agents de service) composent l'établissement.

Budget primitif 2024 -13,82 % (- 55 000€ €)

BP 2024 : le budget est en baisse significative par rapport au réalisé 2023 (- 13,82%), en effet en 2023, des honoraires à hauteur de 127 410€ ont été versés à Néoptim pour leur travail concernant la récupération de sommes des impôts fonciers bâtis de la résidence.

Cette baisse intervient malgré les hausses suivantes intégrées : des avancées sociales (tickets restaurants, mutuelle : + 25 000 €), des évolutions en matière de ressources humaines (augmentation du point d'indice et prise en considération de l'ancienneté : + 22 000 €), l'arrivée d'un directeur à temps plein à partir de la fin du mois de mars 2024 (+ 43 000 €).

Le compte Administratif 2023

Dépenses afférentes à la structure

| Chap. | Dépenses | BP Total | Réalisé | disponible | % dispo sur BP Total | Propositions des services BP 2024 | % BP 2024/2023 |
|-------|------------------------------------|------------|------------|------------|----------------------|-----------------------------------|----------------|
| 016 | Dépenses afférentes à la structure | 724 258,00 | 250 135,98 | 474 122,02 | 65,46% | 279 260,00 | -56,99% |

La principale composante de ce chapitre réside dans les travaux de court terme (moins d'un an).

En 2023, des appartements ont fait l'objet de travaux nécessitant l'intervention d'entreprises. Est aussi compris dans cette enveloppe l'entretien courant de nos installations (ascenseurs, portes automatiques).

Dans ce chapitre, une autre composante importante est constituée des immobilisations, c'est-à-dire des amortissements à prévoir pour l'année. Ces amortissements figurent également en recettes, et l'opération est donc « nulle » *in fine*.

Le BP 2024 est très significativement en baisse et correspond désormais au réalisé 2023.

Cette baisse s'explique par la Décision modificative du budget qui a permis d'inscrire en investissement des travaux à hauteur de près de 480 000€ et de diminuer ce chapitre d'autant.

Budget primitif 2024 – 56,99 % (-444 998 €)

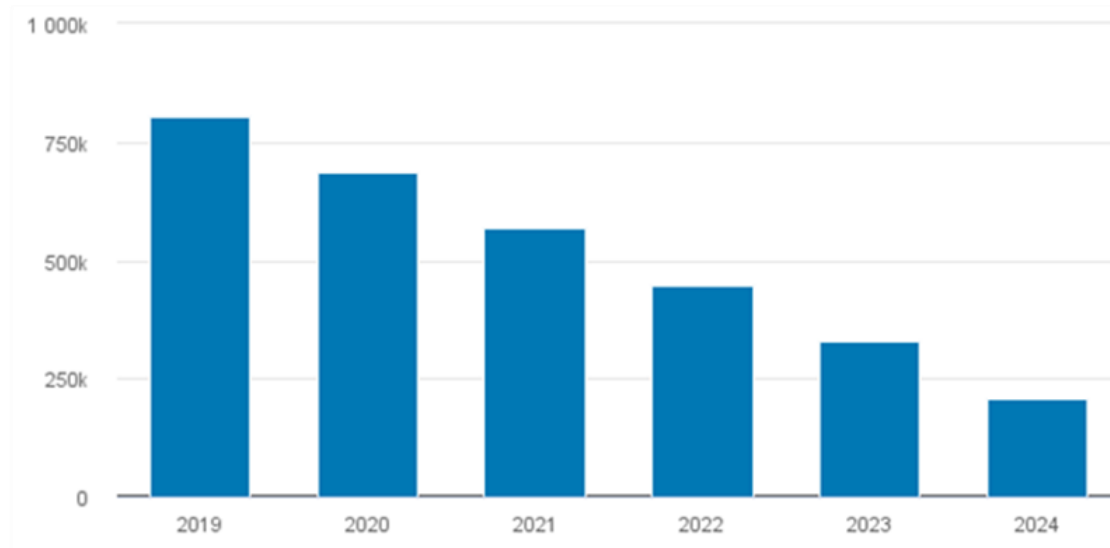
BP 24 : il s'agira de poursuivre ces travaux dits de « fonctionnement courant » dans les appartements. Il est à noter que la remise aux normes de l'un des ascenseurs devra être engagée (estimation à 20 000 €).

L'emprunt

La Résidence autonomie *Les Rosiers*, budget annexe au CCAS, a souscrit un emprunt en 2005 de 2 070 000 €, sur 20 ans, afin d'acquérir le bâtiment de la résidence-autonomie précédemment détenu par le bailleur social Val de Loire.

Il s'agit d'un emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon un taux en partie adossé au livret A, donc variable, de 3% actuellement + marge.

Le capital restant dû au 01 janvier 2024 s'élève à **214 316,33 €**.



BP 2024 : Les inscriptions au BP 2024 se feront en conformité avec les tableaux d'amortissement de l'emprunt. L'emprunt sera définitivement remboursé en 2025.

II – RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Le compte Administratif 2023

Produits de la tarification

| Chap. | Recettes | BP Total | Réalisé | disponible | % dispo sur BP Total | Propositions des services BP 2024 | % BP 2024/2023 |
|-------|-----------------------------|------------|------------|-------------|----------------------|-----------------------------------|----------------|
| 017 | Produits de la tarification | 750 000,00 | 765 768,01 | - 15 768,01 | -2,10% | 772 649,00 | 3,02% |

Ce chapitre ne concerne que les recettes de loyers, et non les services aux résidents.

S'agissant de la redevance locative, celle-ci évolue en fonction de l'Indice des Redevances Locatives (IRL) communiquée, chaque année, par l'INSEE. Une augmentation à hauteur de 1% est effective depuis le 1^{er} janvier 2024.

Le réalisé 2023 est très légèrement supérieur à la prévision. Il est à noter que la fin des régies (résidents et portage) à la fin de l'année 2023 devrait faciliter le recouvrement des sommes dues.

Budget primitif 2024 +3,02 % (+ 22 649 €)

BP 2024 : le calcul de coût réalisé en 2024 n'impactera pas cette recette. Une stabilité des recettes est envisagée. Des fluctuations sont susceptibles d'apparaître en fonction des départs et de la latence avec les arrivées dans l'établissement.

Autres produits relatifs à l'exploitation

Le compte Administratif 2023

Les prestations de services incluent notamment les produits des repas au restaurant par les résidents et le portage des repas à domicile.

| Chap. | Recettes | BP Total | Réalisé | disponible | % dispo sur BP Total | Propositions des services BP 2024 | % BP 2024/2023 |
|-------|---|------------|------------|-------------|----------------------|-----------------------------------|----------------|
| 018 | Autres produits relatifs à l'exploitation | 680 000,00 | 734 010,71 | - 54 010,71 | -7,94% | 727 100,00 | 6,93% |

Ces recettes reposent sur deux variables : le nombre de repas et les tarifs.

Le nombre de résidents évolue peu d'une année sur l'autre mais le nombre du repas du soir et de fin de semaine est en augmentation.

Des modifications ont été entreprises pour faire face à la surcharge de travail induite par l'accroissement d'activité lié au portage : quatre agents de portage, deux véhicules.

BP 2024 : s'agissant des tarifs, un calcul de coût est prévu au printemps, l'idée étant qu'une évolution des tarifs soit effective au 1^{er} septembre 2024. Cela pourrait donner lieu à une hausse des recettes, avec une portée limitée car elle interviendrait sur le dernier trimestre.

Le compte Administratif 2023

Vue d'ensemble

COMMUNE D'AVRILLE Budget Rosiers

| Section de fonctionnement 2023 - Vue d'ensemble et propositions BP 2024 | | | | | | | |
|---|---|---------------------|---------------------|--------------------|----------------------|-----------------------------------|----------------|
| Chap. | Dépenses | BP Total | Réalisé | disponible | % dispo sur BP Total | Propositions des services BP 2024 | % BP 2024/2023 |
| 0 11 | Charges à caractère général | 530 000,00 | 514 147,94 | 15 852,06 | 2,99% | 549 730,00 | 3,72% |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 866 000,00 | 845 139,97 | 20 860,03 | 2,41% | 811 000,00 | -13,82% |
| 016 | Dépenses afférentes à la structure | 724 258,00 | 250 135,98 | 474 122,02 | 65,46% | 279 260,00 | -56,99% |
| | Total des dépenses de fonctionnement | 2 120 258,00 | 1 609 423,89 | 510 834,11 | 24,09% | 1 639 990,00 | -22,65% |
| Section de fonctionnement 2023 - Vue d'ensemble et propositions BP 2024 | | | | | | | |
| Chap. | Recettes | BP Total | Réalisé | disponible | % dispo sur BP Total | Propositions des services BP 2024 | % BP 2024/2023 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 476 732,69 | 476 732,69 | - | | 138 241,00 | -71,00% |
| 017 | Produits de la tarification | 750 000,00 | 765 768,01 | - 15 768,01 | -2,10% | 772 649,00 | 3,02% |
| 018 | Autres produits relatifs à l'exploitation | 680 000,00 | 734 010,71 | - 54 010,71 | -7,94% | 727 100,00 | 6,93% |
| 019 | Produits financiers et non encaissables | 213 525,31 | 213 844,49 | - 319,18 | -0,15% | 2 000,00 | -99,06% |
| | Total des recettes de fonctionnement | 2 120 258,00 | 2 190 355,90 | - 70 097,90 | -3,31% | 1 639 990,00 | -22,65% |
| | Excédent de fonctionnement | | 580 932,01 | | | | |

La section de fonctionnement 2023 dégage un excédent de:

580 932,01 €

Une affectation de ce résultat viendra abonder la section d'investissement recettes 2024.

III - SECTION D'INVESTISSEMENT

La Résidence doit poursuivre et renforcer sa politique de modernisation en engageant une campagne de travaux permettant de prioriser la sécurité et le confort des résidents.

Le compte Administratif 2023

Peu de dépenses ont pu être réalisées en 2023 : **47 867,02 €**.

| Section d'investissement 2023 - Vue d'ensemble et propositions 2024 | | | | | | | |
|---|--|-------------------|-------------------|-------------------|----------------------|-----------------------------------|----------------|
| Chap. | Dépenses | BP Total | Réalisé | disponible | % dispo sur BP Total | Propositions des services BP 2024 | % BP 2024/2023 |
| 16 | emprunts et dettes assimilées | 130 000,00 | 126 142,64 | 3 857,36 | 2,97% | 135 000,00 | 12,50% |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 15 000,00 | 1 404,00 | 13 596,00 | 90,64% | 23 900,00 | 59,33% |
| 20 | Immobilisations incorporelles reports | | | | | 3 280,50 | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 60 000,00 | 46 472,02 | 13 527,98 | 22,55% | 46 100,05 | -52,62% |
| 21 | Immobilisations corporelles reports | | | | | 4 054,40 | |
| 23 | Immobilisations en cours | 490 000,00 | | 490 000,00 | 100,00% | | -100,00% |
| 23 | Immobilisations en cours reports | | | | | 478 030,05 | |
| | Total des dépenses d'investissement | 695 000,00 | 174 018,66 | 520 981,34 | 74,96% | 690 365,00 € | 32,23% |
| Chap. | Recettes | BP Total | Réalisé | disponible | % dispo sur BP Total | Propositions des services BP 2024 | % BP 2024/2023 |
| 001 | Résultat d'investissement reporté | 61 659,56 | 61 659,56 | - | 0,00% | 57 673,94 | -6% |
| 10 | Dotations fonds divers et réserves | 463 340,44 | 8 643,66 | 454 696,78 | 98,13% | 5 000,05 | -98% |
| 1068 | Dotations fonds divers et réserves | | | | | 442 691,01 | |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 5 000,00 | 6 162,24 | - 1 162,24 | -23,24% | 5 000,00 | 0% |
| 28 | Amortissements des immobilisations | 165 000,00 | 155 227,14 | 9 772,86 | 5,92% | 180 000,00 | 9% |
| | Total des recettes d'investissement | 695 000,00 | 231 692,60 | 463 307,40 | 66,66% | 690 365,00 € | 29,04% |
| | Déficit / Excédent d'investissement | | 57 673,94 | | | 0,00 € | |
| | Excédent global | | 638 605,95 | | | | |

Cependant :

Un investissement massif a été engagé en toute fin d'année 2023 (près de 480 000 €), ce qui a nécessité une Décision Modification de Crédits (DMC).

Des travaux portant sur les courants faibles (sécurité-incendie, appel-malade, contrôle d'accès, réseau informatique, internet...) seront entrepris tout au long de l'année 2024 et s'achèveront en 2025.

BP 2024 : tout d'abord, la poursuite de la modernisation des appartements, ensuite des travaux améliorant le confort des résidents (aménagement de la salle de restauration par exemple), enfin ceux nécessaires à l'évolution de l'établissement (réaménagement des bureaux administratifs par exemple).

Parallèlement à ces prévisions 2024, la réalisation d'un diagnostic courants forts (déjà engagé) et d'un diagnostic bâtimentaire nous permettront de disposer d'une visibilité pluri-annuelle sur les investissements à réaliser.

La section d'investissement 2023 affiche un excédent de : **57 673,94 €**

L'excédent global fonctionnement + investissement est de :

638 605,95 €

IV - CONCLUSION

La fin de l'emprunt permettra à la structure de retrouver de nouvelles marges de manœuvre pour ses investissements.

La recherche constante d'optimisation financière garantie une bonne santé financière de l'établissement. Des travaux garantissant la sécurité et le confort des résidents ainsi que l'entretien du bâtiment devront être menés sur l'année 2024 afin de maintenir une qualité des services.